

Si les footballeuses portent le hidjab dans le sport ce sera grâce à Macron !

écrit par Christine Tasin | 29 novembre 2021



Les voilées vont-elles avoir gain de cause et obtenir du Conseil d'Etat le droit de porter le voile pendant les compétitions sportives officielles ?

L'association pro-voile, pro-burkini, Alliance citoyenne, qui avait organisé l'invasion d'une piscine à Grenoble par emburkinées s'agite de plus en plus.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/05/18/grenoble-elles-envahissent-la-piscine-en-burkini-pour-protester-contre-le-reglement-qui-linterdit/>

Les donzelles sentent-elles que le vent du boulet souffle et que, si Zemmour est élu, elles pourront mettre leurs revendications dans leur poche avec leur mouchoir plein de larmes par-dessus ?

« Alliance citoyenne organise aussi des collages d'affiche « pro-voile »...

<https://resistancerepublicaine.com/2021/11/04/la-campagne-pro-voile-relayee-dans-les-rues-de-grenoble-par-lassociation-islamiste-alliance-citoyenne/>

Hier, c'était Obono, pourtant député, qui participait à une conférence organisée par « alliance citoyenne » la mal-nommée puisqu'il ne s'agit, dans tous ses combats, que d'installer la discrimination entre musulmans et non musulmans..

<https://resistancerepublicaine.com/2021/11/28/obono-participe-a-une-conference-organisee-par-les-islamistes-pro-charia-alliance-citoyenne/>

Et à présent ce sont les « hidjabeuses » qui font appel au Conseil d'Etat !

*« C'était le □, il y avait de l'ambiance, on a rigolé, on a joué et surtout : on a été reçues par les responsables! »
Khartoum, membre des Hijabeuses.*

Elles étaient 21 cet après midi au siège de la @FFF pour un entraînement de foot avec les @LesDegommeuses

Photo @T_Suarez_phot pic.twitter.com/5qAWs8h8dU

– AllianceCitoyenne (@alliancecitoyen) [July 23, 2021](#)

Les "hijabeuses", des militantes qui réclament le droit de porter le voile durant les compétitions sportives officielles, ont saisi le Conseil d'État. La position de celui-ci est incertaine, expose Jean-Eric Schoettl, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel.

Jean-Éric Schoettl a été secrétaire général du Conseil constitutionnel de 1997 à 2007. Il est conseiller d'État honoraire.

La Charte olympique énonce en son article 50.2 la règle selon laquelle : «Aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique».

Des «hijabeuses» ont demandé au président de la Fédération française de Football d'abroger cette interdiction, exposant qu'elle leur ferme, en raison du couvre-chef qu'elles portent, l'accès aux matchs de coupe, de championnat ou de district. Cette demande a été rejetée et son rejet déferé au Conseil d'État. Un tel contentieux n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait que le sport est devenu, depuis une vingtaine d'années, le terrain de prédilection de l'entrisme islamiste et que le football oppose aux radicaux la plus forte résistance au niveau fédéral.

Un tel contentieux n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait que le sport est devenu, depuis une vingtaine d'années, le terrain de prédilection de l'entrisme islamiste et que le football oppose aux radicaux la plus forte résistance au niveau fédéral.

S'il venait à recevoir un accueil favorable du Conseil d'État, le recours contre les dispositions des statuts de la Fédération française de football interdisant l'ostentation religieuse lors des compétitions ou manifestations organisées sous l'égide de la Fédération ferait donc tomber un bastion stratégique de la résistance à l'islamisme dans le sport.

[...]

<https://www.fdesouche.com/2021/11/27/nouvelle-offensive-politique-de-lislamisme-avec-les-hijabeuses-dalliance-citoyenne-au-siege-de-la-fff-pour-autoriser-le-hijab-dans-le-football/>

On pourrait ricaner, si ce n'est que le Conseil d'Etat aux bottes de Macron comme chacun sait pourrait bien répondre favorablement à leur demande, parce que le dit Macron a vigoureusement interdit qu'on verrouille ce sujet en refusant les conseils du même Conseil d'Etat et un amendement qui eût été bien utile.

C'est le même Jean-Éric Schoettl, auteur de l'article du Figaro relayé sur F de Souche qui l'explique très bien ci-dessous.

Le problème n'existerait pas si, lors de l'élaboration du projet de loi confortant le respect des principes de la République, le gouvernement avait suivi la suggestion du Conseil d'État d'inscrire dans la loi que le contrat de délégation de l'État à une fédération sportive assure «la promotion des valeurs et principes qui inspirent l'article 50.2 de la charte olympique». Il existerait moins encore si ne s'était pas heurté à l'opposition résolue de la ministre déléguée aux sports et n'avait pas été rejeté à l'Assemblée nationale l'amendement prévoyant que : «Les fédérations sportives veillent à ce que les associations affiliées et tous leurs adhérents respectent le principe, dont s'inspire l'article 50.2 de la Charte olympique, interdisant toute propagande politique ou toute ostentation des convictions religieuses lors des activités sportives qu'elles organisent».

[Le Figaro](#)

<https://www.fdesouche.com/2021/11/27/nouvelle-offensive-politi>

[que-de-lislamisme-avec-les-hijabeuses-dalliance-citoyenne-au-siege-de-la-fff-pour-autoriser-le-hijab-dans-le-football/](#)

Macron ? Il nous aura tout fait. TOUT. Et il reste encore 5 mois de ce cauchemar, que va-t-il encore inventer pour nous détruire davantage ?